

SAS S2F ASSOCIES

26/28 rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

APE : 6920Z

Siret : 39525199400053

BUREAU LEVALLOIS PERRET

Signé électroniquement le 13/03/2023 par
JEAN LUC FLUCK

 **jesignexpert.com**

 Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes	1
Compte de résultat	2
Compte de résultat (suite)	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	10
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	19
<i>Autres informations</i>	20

SAS S2F ASSOCIES

2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etats de synthèse des comptes

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				512
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 379 339	7 130	3 386 469	2 827 937
Chiffre d'affaires net	3 379 339	7 130	3 386 469	2 828 449
Production stockée			21 938	-21 546
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			31 821	60 953
Autres produits			10	20
Total produits d'exploitation (I)			3 440 237	2 867 876
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 663 489	1 213 351
Impôts, taxes et versements assimilés			53 336	74 108
Salaires et traitements			1 125 293	942 465
Charges sociales			415 514	363 038
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 704	27 180
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			44 092	17 027
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			11 244	14 259
Total charges d'exploitation (II)			3 335 672	2 651 427
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			104 565	216 449
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			4 391	2 997
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			4 391	2 997
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			724	545
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			724	545
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 666	2 452
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			108 231	218 900

Compte de résultat (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		2 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		2 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		2 000
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	27 529	61 021
Total des produits (I+III+V+VII)	3 444 627	2 872 873
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 363 925	2 712 993
BENEFICE OU PERTE	80 702	159 879
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 391	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	724	509

S2F ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 9 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

S2F ASSOCIES

26 – 28, rue Marius AUFAN
92300 LEVALLOIS-PERRET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S2F ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

S2F ASSOCIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 30 septembre 2022.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 24 février 2023

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	45 103	45 103		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	363 483	298 124	65 359	62 066
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	363 960		363 960	363 960
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				2 250
Autres immobilisations financières	24 952		24 952	23 870
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	797 498	343 228	454 271	452 146
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	159 177		159 177	137 239
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 200 430	80 079	1 120 351	898 331
Autres créances	270 837		270 837	28 683
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	408 072		408 072	306 157
Charges constatées d'avance (3)	7 615		7 615	7 090
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 046 131	80 079	1 966 052	1 377 500
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 843 629	423 307	2 420 323	1 829 645
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 200	1 200
Réserves statutaires ou contractuelles	613 438	613 438
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	129	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	80 702	159 879
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 960	3 960
TOTAL CAPITAUX PROPRES	708 430	787 478
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		678
Emprunts et dettes financières diverses (3)	237 841	61 146
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	582 604	159 747
Dettes fiscales et sociales	547 521	553 178
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 940	
Produits constatés d'avance	340 987	267 419
TOTAL DETTES	1 711 893	1 042 168
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 420 323	1 829 645
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 711 893	1 042 168
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		678
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				512
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	3 379 339	7 130	3 386 469	2 827 937
Chiffre d'affaires net	3 379 339	7 130	3 386 469	2 828 449
Production stockée			21 938	-21 546
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			31 821	60 953
Autres produits			10	20
Total produits d'exploitation (I)			3 440 237	2 867 876
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 663 489	1 213 351
Impôts, taxes et versements assimilés			53 336	74 108
Salaires et traitements			1 125 293	942 465
Charges sociales			415 514	363 038
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 704	27 180
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			44 092	17 027
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			11 244	14 259
Total charges d'exploitation (II)			3 335 672	2 651 427
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			104 565	216 449
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			4 391	2 997
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			4 391	2 997
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			724	545
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			724	545
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			3 666	2 452
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			108 231	218 900

Compte de résultat (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		2 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		2 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		2 000
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	27 529	61 021
Total des produits (I+III+V+VII)	3 444 627	2 872 873
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 363 925	2 712 993
BENEFICE OU PERTE	80 702	159 879
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 391	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	724	509

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS S2F ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 2 420 323 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 80 702 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 à 3 ANS

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 3 à 4 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,7 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 49,52 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE 2022

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
Immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	244 712	18 924	2 776	260 860
- Matériel de transport	20 316			20 316
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 611	7 072	60 377	82 307
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	400 639	25 996	63 152	363 483
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	363 960			363 960
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 120	1 082	2 250	24 952
Immobilisations financières	390 080	1 082	2 250	388 912
ACTIF IMMOBILISE	845 587	27 078	75 167	797 498

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 996	1 082	27 078
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		25 996	1 082	27 078
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	9 765	63 152	2 250	75 167
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	9 765	63 152	2 250	75 167

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Pour les immobilisations financières, les titres de participations des filiales sont comptabilisés à leur prix d'acquisition augmentés des frais d'acquisition.

La valeur d'utilité des titres immobilisés à la clôture de l'exercice a été calculée par la méthode des discounted cash flow DCF.

Les titres n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ASCO 92300 LEVALLOIS-PERRET	50 000	97 193	100,00	16 593
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	363 960	363 960			4 391
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
Immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	203 278	15 206	2 776	215 707
- Matériel de transport	4 989	4 063		9 052
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	130 307	3 435	60 377	73 365
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	338 573	22 704	63 152	298 124
ACTIF IMMOBILISE	393 442	22 704	72 917	343 228

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les en-cours ont été comptabilisés au prix de vente HT conformément au BOFIP-BIC-BASE-20-10- paragraphe 160 & 170 - 04/12/2012 relatif aux honoraires d'expertise comptable.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 503 834 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	24 952		24 952
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 200 430	1 200 430	
Autres	270 837	270 837	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 615	7 615	
Total	1 503 834	1 478 882	24 952
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 250		

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	123 798
FACTURES A ETABLIR GROUPE	100 474
AVOIRS A RECEVOIR GROUPE	231 654
Total	455 927

Notes sur le bilan

Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 724 Euros

	Montant
INTERETS SUR COMPTE COURANT AFIGEC	724
TOTAL	724

Taux de capitalisation retenu : 0,50 %

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 9 000,00 Euros décomposé en 450 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SARL AFIGEC 92300 LEVALLOIS PERRET	99,77	449,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		
VOISIN CEDRIC 78630 MORAINVILLIERS	0,22	1,00

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/03/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	159 879
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	159 879
Affectations aux réserves	
Distributions	169 750
Autres répartitions	
Report à Nouveau	129
Total des affectations	159 879

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2022
Capital	9 000				9 000
Réserve légale	1 200				1 200
Réserves générales	613 438				613 438
Report à Nouveau		129	129		129
Résultat de l'exercice	159 879	-159 879	80 702	159 879	80 702
Dividendes		159 750			
Provisions réglementées	3 960				3 960
Total Capitaux Propres	787 478		80 831	159 879	708 430

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 960			3 960
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 960			3 960
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 711 893 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	450	450		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	582 604	582 604		
Dettes fiscales et sociales	547 521	547 521		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	240 331	240 331		
Produits constatés d'avance	340 987	340 987		
Total	1 711 893	1 711 893		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	15			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 15 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURS FACTURES NON PARVENUES	29 325
FNP GI GROUPE	112 533
PROVISION CP ET RTT	98 629
FRAIS COLLABORATEURS	981
PROVISION PRIMES A PAYER	37 760
PROVISION HS	2 795
PROVISION CHARGES S/CP	40 408
PROV CS / PRIMES	6 885
CHARGES SUR PROVISION HS	1 135
TAXES A PAYER	10 800
PROV TAXE APPRENTISSAGE	749
PROV FORMAT. PROF. CONTIN	1 700
ETAT CAP CFE	2 205
ETAT CAP CVAC	846
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	2 940
Total	349 691

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	6 170		
CCA GROUPE AFIGEC	1 445		
Total	7 615		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	340 987		
Total	340 987		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2022
PRESTATION DE SERVICE	3 386 468
TOTAL	3 386 469

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après impôt
+ Résultat courant	108 231	27 529	80 702
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	108 231	27 529	80 702
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2018, la société SAS S2F ASSOCIES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AFIGEC.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements majeurs post clôture de nature à impacter de manière significative les comptes de l'exercice clos au 30/09/2022.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 28 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	14	
Ouvriers		
Total	28	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 30 051 Euros

Description de la méthode de calcul:

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est désignée par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O (Projected Benefit Obligation). La P.B.O représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante: Engagement passé = Droits acquis par le salarié

*Probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits

*Actualisation

*Coefficient de charges patronales (éventuellement)

Calcul des droits acquis par le salarié:

Droits acquis = nombre de mois acquis à l'ancienneté finale

* salaire mensuel estimé à fin de carrière

* pourcentage acquis actuel

Probabilité de verser les droits = probabilité de rester en vie * probabilité de rester en vie dans l'entreprise.

Calcul de l'actualisation = $(1 + \text{taux d'actualisation})^{\text{puissance} - \text{horizon}}$, où l'horizon est le temps restant pour atteindre l'âge de la retraite.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com) : 3.70 %
- Départ volontaire du salarié à 65 ans.
- Taux de charges patronales 42%.
- Table de mortalité INSEE 2022.

 Autres informations

- Evolution salariale 1% par an.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

S2F ASSOCIES
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 26-28 rue Marius AUFAN, 92300 LEVALLOIS PERRET
392 251 994 RCS NANTERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le treize mars,
A 10 heures 30,

Les associés de la société S2F ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc FLUCK, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Florent BURTIN est désigné comme secrétaire.

La société F.-M. RICHARD & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 450 actions sur les 450 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2022,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2022 et quitus aux Dirigeants,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes annuels et un rapport sur l'exercice écoulé.

Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce, dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018, qu'il a cependant souhaité communiquer un certain nombre d'informations sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice à ses associés et qu'il a en conséquence établi le rapport susvisé.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 80 701,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice80 701,97 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur129,30 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de80 831,27 euros

A titre de dividendes80 701,00 euros

Soit 179,30 euros par action

Le solde130,27 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 130,27 euros.

Il est précisé que :

le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 179,30 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 80 521,70 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour dans la limite des délais légaux.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2019 :
201 22 euros, soit 447,11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 447,11 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 200 754,88 euros.
- Exercice clos le 30 septembre 2020 :
118 535,06 euros, soit 263,41 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 263,41 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 118 271,65 euros.
- Exercice clos le 30 septembre 2021 :
159 750 euros, soit 355 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 355 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 159 395 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Jean-Luc FLUCK

Le secrétaire
Florent BURTIN

Signé électroniquement le 13/03/2023 par
JEAN LUC FLUCK

Signé électroniquement le 13/03/2023 par
Florent Burtin



SAS S2F ASSOCIES

26/28 rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

APE : 6920Z

Siret : 39525199400053

BUREAU LEVALLOIS PERRET

Signé électroniquement le 13/03/2023 par
JEAN LUC FLUCK

 **esignexpert.com**

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	45 103	45 103		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	363 483	298 124	65 359	62 066
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	363 960		363 960	363 960
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				2 250
Autres immobilisations financières	24 952		24 952	23 870
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	797 498	343 228	454 271	452 146
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	159 177		159 177	137 239
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 200 430	80 079	1 120 351	898 331
Autres créances	270 837		270 837	28 683
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	408 072		408 072	306 157
Charges constatées d'avance (3)	7 615		7 615	7 090
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 046 131	80 079	1 966 052	1 377 500
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	2 843 629	423 307	2 420 323	1 829 645
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 200	1 200
Réserves statutaires ou contractuelles	613 438	613 438
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	129	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	80 702	159 879
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 960	3 960
TOTAL CAPITAUX PROPRES	708 430	787 478
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		678
Emprunts et dettes financières diverses (3)	237 841	61 146
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	582 604	159 747
Dettes fiscales et sociales	547 521	553 178
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 940	
Produits constatés d'avance	340 987	267 419
TOTAL DETTES	1 711 893	1 042 168
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 420 323	1 829 645
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 711 893	1 042 168
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		678
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

SAS S2F ASSOCIES

26/28 rue Marius Aufan
92300 LEVALLOIS-PERRET
Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

APE : 6920Z

Siret : 39525199400053

BUREAU LEVALLOIS PERRET

Signé électroniquement le 13/03/2023 par
JEAN LUC FLUCK

 **jesignexpert.com**

SAS S2F ASSOCIES

2022

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS S2F ASSOCIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022, dont le total est de 2 420 323 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 80 702 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/01/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis conformément au règlement n°2020-09 du 4 décembre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ANS
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 4 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 6 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,7 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE 2022

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
Immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	244 712	18 924	2 776	260 860
- Matériel de transport	20 316			20 316
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	135 611	7 072	60 377	82 307
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	400 639	25 996	63 152	363 483
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	363 960			363 960
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 120	1 082	2 250	24 952
Immobilisations financières	390 080	1 082	2 250	388 912
ACTIF IMMOBILISE	845 587	27 078	75 167	797 498

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		25 996	1 082	27 078
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		25 996	1 082	27 078
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	9 765	63 152	2 250	75 167
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	9 765	63 152	2 250	75 167

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Pour les immobilisations financières, les titres de participations des filiales sont comptabilisés à leur prix d'acquisition augmentés des frais d'acquisition.

La valeur d'utilité des titres immobilisés à la clôture de l'exercice a été calculée par la méthode des discounted cash flow DCF.

Les titres n'ont pas fait l'objet de dépréciation.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ASCO 92300 LEVALLOIS-PERRET	50 000	84 991	100,00	4 391
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	363 960	363 960			4 391
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
Immobilisations incorporelles	54 868		9 765	45 103
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	203 278	15 206	2 776	215 707
- Matériel de transport	4 989	4 063		9 052
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	130 307	3 435	60 377	73 365
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	338 573	22 704	63 152	298 124
ACTIF IMMOBILISE	393 442	22 704	72 917	343 228

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les en-cours ont été comptabilisés au prix de vente HT conformément au BOFIP-BIC-BASE-20-10- paragraphe 160 & 170 - 04/12/2012 relatif aux honoraires d'expertise comptable.

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 503 834 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	24 952		24 952
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 200 430	1 200 430	
Autres	270 837	270 837	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 615	7 615	
Total	1 503 834	1 478 882	24 952
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	2 250		

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	123 798
FACTURES A ETABLIR GROUPE	100 474
AVOIRS A RECEVOIR GROUPE	231 654
Total	455 927

Notes sur le bilan

Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 0 Euros

	Montant
TOTAL	

Taux de capitalisation retenu : 1,00 %

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 000,00 Euros décomposé en 450 titres d'une valeur nominale de 20,00 Euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/03/2022.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	159 879
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	159 879
Affectations aux réserves	
Distributions	159 750
Autres répartitions	
Report à Nouveau	129
Total des affectations	159 879

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2022
Capital	9 000				9 000
Réserve légale	1 200				1 200
Réserves générales	613 438				613 438
Report à Nouveau		129	129		129
Résultat de l'exercice	159 879	-159 879	80 702	159 879	80 702
Dividendes		159 750			
Provisions réglementées	3 960				3 960
Total Capitaux Propres	787 478		80 831	159 879	708 430

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	3 960			3 960
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	3 960			3 960
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 711 893 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	450	450		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	582 604	582 604		
Dettes fiscales et sociales	547 521	547 521		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	240 331	240 331		
Produits constatés d'avance	340 987	340 987		
Total	1 711 893	1 711 893		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	15			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 15 Euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURS FACTURES NON PARVENUES	29 325
FNP GI GROUPE	112 533
PROVISION CP ET RTT	98 629
FRAIS COLLABORATEURS	981
PROVISION PRIMES A PAYER	37 760
PROVISION HS	2 795
PROVISION CHARGES S/CP	40 408
PROV CS / PRIMES	6 885
CHARGES SUR PROVISION HS	1 135
TAXES A PAYER	10 800
PROV TAXE APPRENTISSAGE	749
PROV FORMAT. PROF. CONTIN	1 700
ETAT CAP CFE	2 205
ETAT CAP CVAE	846
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	2 940
Total	349 691

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	6 170		
CCA GROUPE AFIGEC	1 445		
Total	7 615		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	340 987		
Total	340 987		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/09/2022
PRESTATION DE SERVICE	3 386 468
TOTAL	3 386 469

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	108 231	27 529	80 702
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	108 231	27 529	80 702
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2018, la société SAS S2F ASSOCIES est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AFIGEC.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 24 personnes dont 2 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	10	
Ouvriers		
Total	24	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 30 051 Euros

Description de la méthode de calcul:

La méthode retenue dans le cadre de cette étude est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Elle retient comme base de salaire, le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Cette méthode est désignée par la norme comptable IAS N°19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O (Projected Benefit Obligation). La P.B.O représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

La formule de l'engagement passé peut se décomposer en quatre termes principaux de la manière suivante: Engagement passé = Droits acquis par le salarié

*Probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits

*Actualisation

*Coefficient de charges patronales (éventuellement)

Calcul des droits acquis par le salarié:

Droits acquis = nombre de mois acquis à l'ancienneté finale

* salaire mensuel estimé à fin de carrière

* pourcentage acquis actuel

Probabilité de verser les droits = probabilité de rester en vie * probabilité de rester en vie dans l'entreprise.

Calcul de l'actualisation = $(1 + \text{taux d'actualisation})^{\text{puissance}} - \text{horizon}$, où l'horizon est le temps restant pour atteindre l'âge de la retraite.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com) : 0.88 %
- Départ volontaire du salarié à 65 ans.
- Taux de charges patronales 42%.
- Table de mortalité INSEE 2021.
- Evolution salariale 1% par an.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

**AFIGEC Levallois**

26-28 rue Marius AUFAN
92300 Levallois-Perret
Tél : + 33(0)1 41 49 06 66

AFIGEC Lisieux

51 boulevard Sainte-Anne
14100 Lisieux
Tél : +33(0)2 31 31 17 93

AFIGEC Deauville

11 bis, avenue de la République
14800 Deauville
Tél : +33(0)2 31 81 52 04

AFIGEC Dives-sur-Mer

Pont de Cabourg
14160 Dives-sur-Mer
Tél : + 33(0)2 31 24 70 11

AFIGEC Le Havre

32 rue Pierre Brossolette
76600 Le Havre
Tél : +33(0)2 32 74 06 60

AFIGEC Honfleur

5 allée Fontaines St Léonard
14600 Honfleur
Tél : +33(0)2 31 89 40 52